

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE DEUXIEME ADJOINT  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 22 octobre 2013.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 31 mars 2008,

VU la subdélégation de fonction accordée à Mme Christiane CROZIER 2<sup>ème</sup> Adjointe par Le Maire par arrêté Municipal en date du 19 mars 2013,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par la Deuxième Adjointe en vertu de cette subdélégation,

La Deuxième Adjointe informe le conseil des décisions qu'elle a pris dans le cadre de sa subdélégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par la Deuxième Adjointe depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1 – Décision du 13 septembre 2013 :**

Portant sur la réalisation des essais sur le réseau d'assainissement de la Grand Terre.

La mission est confiée au bureau d'études ADES sis La chapelle sous Aubenas (07) pour un montant total de 3 489.00 € HT soit 4 172.84 € TTC.

Fait à Alba La Romaine, le 22 octobre 2013.



REÇU A  
LA PREFECTURE LE

28 OCT. 2013

La Deuxième Adjointe,  
Christiane CROZIER.

